

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 45 / 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois
le 7 septembre à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 25 août 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : ARMANET Carole.

OBJET : Prise en charge des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune pour la saison d'hiver 2022/2023.

Comme chaque année, Madame le Maire propose la prise en charge des 20 % restants au niveau du prix des forfaits de ski pour les enfants scolarisés sur la commune, le reste étant financé par la Régie des remontées mécaniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'instaurer la prise en charge des forfaits de ski à hauteur de 20 % pour les enfants scolarisés sur la commune pour un montant de **1827,40 €** pour la saison d'hiver 2022/2023.

Vote : Pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
GARCIN Valérie

